

PROCES - VERBAL

de la seance de fondation de l'oeuvre
nationale en faveur de la vieillesse indigente

"Pour nos Vieillards"

le 23 octobre 1917, a Winterthour, à 7 h du soir
(Kirchgemeindehaus)

Les personnes suivantes, invitees par Mr Champod-Benveggen, acceperent de faire partie du Comite provisoire de l'oeuvre

Presentes Deux delegues de la Societe suisse d'Utilite publique
Mr le Dr von Schulthess (Zurich) son president et
Mr le pasteur Wild (Zurich), son secretaire
Mr le pasteur Hauri (Zurich), president de la Societe
d'utilite publique du district de Zurich
Mr le cure Dr Kistler (Toess),
Mr Weiss inspecteur de l'assistance publique (Zurich)
Mr Altherr directeur de l'Office central suisse pour
le bien des aveugles (St-Gall),
Mr W Gurtler (Winterthour),
Mr Champod-Benveggen (Winterthour)

Absents Mr le pasteur Reichen (Winterthour),
Mr le pasteur Fink (Pfungen) president de la Societe
d'utilite publique du district de Winterthour
(Pour le cas de Mr le professeur Paul Seippel (Zurich)
V dossier)

Ordre du jour. V carte invitation, annexe 1

Presidence par Mr le Dr von Schulthess

Origine de l'oeuvre et }
Organisation. } V annexe 2

1 Expose de la situation de la vieillesse indigente en Suisse et

2 La tache a accomplir Ces deux premiers points de l'ordre du jour
furent traites par la lecture partielle de
l'article "Et nos Vieillards ?" V annexe 3 (Revue suisse d'Util
publique, No d'octobre 1917)

- 3 Examen des statuts Un projet des statuts avait été préalablement soumis à chaque membre V annexe 4, sans les remarques en rouge
Lorsqu'il s'est agi de traduire l'expression "Pour nos Vieillards" quatre membres s'étant prononcés pour "Für unsere Greise" et quatre pour "Für das Alter", il fut décidé de consulter les membres absents
L'expression "La fondation, en s'inspirant de l'idéal chrétien poursuit deux buts" fut admise sans objection, après les paroles prononcées à cette occasion V annexe 2
Pour modifications aux statuts, adoptées dans cette séance V annotations en rouge sur annexe 4
- 4 Nomination du bureau Sur la demande préalable de Mr Champod
Mr le Dr von Schulthess avait accepté la présidence du Comité
Mr le pasteur Wild et
Mr le cure Kistler, les deux vice-présidences,
Mr W Gurtler les fonctions de caissier
Mr Champod s'offrit comme secrétaire
Les membres présents étant d'accord à ce sujet le bureau se trouve ainsi élu
- 5 Un plan de propagande, Mr Champod propose une souscription nationale au moyen de listes, à l'époque de Pâques, et pour préparer l'opinion, la publication de l'article "Et nos Vieillards ?" dans le prochain No de la Revue suisse d'Utilité publique Lecture est faite de la fin de cet article "A l'œuvre pour nos Vieillards" V annexe 3
Credit, D'après Mr Champod Fr 400 - au minimum, y compris le dépôt de Fr 100 - pour le compte de chèques seraient nécessaires avant de commencer la propagande de Pâques Ensuite il faudrait environ Fr 3000 à 5000 pour cette propagande, soit Fr 5000 si l'on veut éditer en même temps une ou deux cartes postales ou tableaux qu'on remettrait aux souscripteurs pour rappeler l'œuvre
But de l'œuvre et sa portée, V annexe 5
- 6 Propositions et discussion, Après discussion le Comité décida que l'article "Et nos Vieillards ?" paraîtra comme proposé, dans le prochain No de la Revue suisse d'Utilité publique, en français ~~et accompagné d'une notice en allemand~~ Puis il sera traduit en partie au moins pour le No de décembre 1917 ou celui de janvier 1918 de la dite Revue, soit au moment de faire la propagande pour la souscription de Pâques, et envoyé aux journaux
Le bureau fut chargé d'étudier encore la façon de procéder pour la propagande et de présenter des propositions à ce sujet à la prochaine assemblée du Comité

Le Secrétaire
Mr Champod

Winterthour, le 8 Dec 1917

"Pour nos Vieillards

Seance du bureau du 1er decembre 1917
a 3 h $\frac{1}{2}$ a Zurich (Stroh Hof)

Seance de preparation pour celle du Comite du 8
decembre

Pour les questions traitees voir procès-verbal
de la dite seance

Le secretaire

Winterthour le 3 Dec 1917

M. Champod

POUR NOS VIEILLARDS - FÜR DAS ALTER

Oeuvre nationale en faveur de la vieillesse indigente

Seance de fondation mardi 23 octobre 1917
a 7 h precises du soir

a Winterthour (Kirchgemeindehaus Sitzungszimmer)

Ordre du jour

- 1 Expose de la question de la
vieillesse indigente en Suisse
- 2 La tâche a accomplir
- 3 Examen des statuts
- 4 Nomination du bureau
- 5 Un plan de propagande
- 6 Propositions discussion

POUR NOS VIEILLARDS

Annexe au procès-verbal de la séance de fondation du 23 octobre 1917

(Paroles de Mr Champod)

Origine de l'oeuvre:

"Il y environ une demi-année, poussé par les misères du temps présent, j'avais élaboré le plan d'une oeuvre philanthropique nationale dont le but était d'engager à célébrer Noël d'une façon plus conforme à l'idéal chrétien en faisant à côté des louanges et des rejoissances, une part beaucoup plus grande à la charité, et en récoltant des fonds pour les victimes de la guerre,

Ayant soumis cette idée à M le pasteur Reichen, il me fit remarquer que cette oeuvre, pour réussir, devrait préciser les catégories de pauvres qu'elle voulait secourir, et il attira en particulier mon attention sur la vieillesse indigente qui est délaissée

Je dois une grande reconnaissance à M le pasteur Reichen et à M le pasteur Wild; jamais ils ne se sont lassés de mon inexpérience et de mon insistance, j'ai été l'instrument de leurs conseils "

Organisation

"Nous formerons d'abord un comité provisoire, une sorte de petit comité local de patronage, composé surtout de notabilités, ce qui était nécessaire pour inspirer dès le début confiance en notre oeuvre. Puis, parmi nous nous élirons le bureau qui réalisera le programme jusqu'au milieu de l'année prochaine

Ensuite, le comité provisoire sera remplacé par un comité national de patronage, et le bureau par un comité central de direction "

Elaboration des statuts:

"Ce n'est pas sans avoir bien réfléchi que j'ai écrit la fondation, en s'inspirant de l'idéal chrétien, poursuit deux buts - Ne craignons pas de dire sur quoi reposera notre oeuvre. En disant qu'elle s'inspire de l'idéal chrétien, et si nous montrons que cet idéal n'est pas autre chose, et n'est pas ailleurs que dans la charité comprise dans son sens le plus élevé, cela ne peut pas nous nuire. Puis, quand nous aurons un comité national de patronage, formé des personnalités les plus influentes qui auront connu et approuvé nos statuts, nous aurons obtenu la confirmation de cet idéal par l'élite même du pays, et ce sera une grande chose. Ce sera une grande chose surtout actuellement où plus que jamais l'idéal chrétien est nécessaire aux hommes et où il n'a jamais été si peu compris dans sa simplicité et son sens véritable, en dépit des églises "

ET NOS VIEILLARDS?

(Par M. Champod Benvegnen)

Si nous avons pu, pendant ces trois longues années de guerre au milieu d'un cercle de feu, conserver la paix nos libertés nos enfants nos terres cette guerre n'en a pas moins apporté chez nous aussi des perturbations graves en portant atteinte à nos forces vives

Les matières premières, les denrées tout ayant considérablement renchéri, nous en sommes réduits à économiser sur les choses les plus indispensables à la vie. Dans ces conditions il n'est pas étonnant qu'on ait vu surgir dans notre pays des œuvres diverses ayant pour but le soulagement des maux engendrés par la guerre.

Chacun connaît déjà tout ce qui a été fait chez nous depuis la guerre soit pour les ressortissants des belligérants prisonniers, orphelins rapatriés etc. devant les bienfaiteurs desquels nous nous inclinons soit entre autres fédérés. Mais nous releverons que déjà bien avant, notre pays comptait de nombreuses œuvres philanthropiques et sociales. Il suffit pour s'en convaincre de consulter l'ouvrage Institutions et sociétés pour la prévoyance sociale en Suisse) qui les résume jusqu'en 1909.

Cependant ainsi que l'auteur le dit si bien dans la préface, maint lecteur sera tenté de feuilleter ce volume avec une orgueilleuse satisfaction, se disant qu'en somme chez nous le possible est fait pour soulager l'infortune. Mais ce contentement trop vite rassure nous paraît superficiel. Le lecteur et l'observateur attentif verra vite que bien des misères doivent être soulagées et que la lutte contre elles est à peine engagée.

Si nous avons beaucoup fait dans le domaine de la bienfaisance ce n'est que parce qu'il y avait beaucoup à

faire, parce que les conditions extraordinairement difficiles de l'existence nous plaçaient devant des besoins et des devoirs nouveaux. Jamais plus que de nos jours la charité ne fut plus nécessaire et ce qui reste à faire est énorme.

Si tout le monde doit pâtir de la dureté des temps, les pauvres qui ne peuvent plus travailler et ceux qui ne le peuvent pas encore les malades les enfants les vieillards, sont évidemment le plus à plaindre.

Pour les malades de toutes catégories de nombreux nouveaux hôpitaux et sanatoriums attestent les progrès accomplis. Avec leurs chambres claires et spacieuses, leurs installations irréprochables leurs appareils perfectionnés ils répondent pleinement à leur destination.

À l'égard de l'enfance nous ne sommes pas non plus restés en arrière. Plusieurs hôpitaux et sanatoriums ont aussi été bâtis pour elle et une grande initiative a été prise pour enrayer chez elle les ravages de la tuberculose. Dans nos écoles depuis longtemps les enfants sont l'objet d'une sollicitude spéciale et dans presque toutes les villes des institutions diverses crèches colonies de vacances, jardins d'enfants soupes scolaires etc. ont été fondées en leur faveur.

Saluons avec joie toutes ces innovations, encourageons ces œuvres donnons leur notre appui il est heureux qu'elles existent.

Mais il reste les vieillards pauvres.

Les faits et les chiffres sont là pour prouver que dans notre patrie nous délaissions nos vieillards. Parmi eux pourtant des besoins réclament instamment nos secours.

On objectera peut-être que l'État et les communes s'en occupent qu'on donne des subsides qu'il y a des asiles!

— Des asiles! Hélas!

Nous avons en effet des asiles de vieillards mais si deux ou trois cantons sont relativement privilégiés sous ce rapport, sait-on que plusieurs autres n'en ont point encore? que la grande majorité de ceux qui existent ne

suffisent plus? que leurs ressources sont restreintes? qu'ils manquent de tout confort? Sait-on que chaque cercueil qui en sort croise une entrée? que pour un seul asile par fois plus de cent vieillards attendent? Et s'imagine-t-on tout ce que supposent ces attentes dans des taudis de misère dans des familles impatientes de se débarrasser de leur hôte? Sait-on que ces miséreux attendent une année deux années même trois et quatre années et que beaucoup meurent avant d'avoir trouvé un refuge?

Et si nous avons quelques asiles, sait-on ce que est la vie des vieillards dans la plupart des asiles et des maisons de pauvres? quel amalgame intolérable y forme le peuple des administrés? On en a éliminé les fous véritables et dangereux, qui appartiennent aux maisons d'aliénés, et les malades gravement atteints dont la place est dans les hôpitaux c'est vrai mais on y rencontre tous les degrés de la débilité et de la déchéance physique, intellectuelle et morale. Là, vivent ensemble des êtres sains et lucides, conscients de toutes choses et d'autres atteints de la démence senile ou alcoolique des infirmes des idiots des sourds muets des aveugles des gens honnêtes d'un passé irréprochable et d'autres qu'on ne pouvait plus supporter dans les familles des vagabonds aussi des repris de justice.

En présence d'éléments si divers si disparates si incompatibles, il n'est pas étonnant que malgré la bonne volonté de la direction, le repos le bien-être tout ce que nous devrions pouvoir donner à nos dignes vieillards soit une impossibilité et que pour beaucoup d'entre eux la vie soit un calvaire.

Les asiles qui répondent comme il le faudrait aux besoins des différentes catégories de vieillards sont rares. Il existe bien pour les vieillards bourgeois de certaines villes privilégiées, quelques établissements installés avec confort il en existe aussi comme nous venons de le voir pour toutes les basses catégories mais pour la multitude de ceux qui sont devenus pauvres par des circonstances indépendantes d'eux-mêmes, et pour ceux qui ont encore quelque chose mais plus assez pour pouvoir être envoyés ailleurs qu'à l'asile de la pauvreté et de la misère presque partout, pour eux les asiles manquent.

Nous n'avons guère pour nos vieillards que des asiles et des maisons de pauvres aux organisations et aux règlements uniformes où l'on ne tient compte ni de la mentalité ni de la moralité ni des circonstances ni du mérite ni du passé, ni de tout ce qui fait la dignité et la valeur de l'homme. La plupart de ces établissements ne sont pas autre chose que des sortes de casernes où l'on rencontre côte à côte et mêlés des lucides et des déments la lie de la société avec nos patriarches.

Et c'est là que, sans distinction nous mettons nos vieillards! C'est là que nous envoyons terminer leur vie, ceux qui sont usés à la tâche et qui avaient mérité le repos pour leurs vieux jours! C'est là que vont échouer les braves vieux, les braves vieilles victimes de l'ingratitude des leurs ou de circonstances fatales songeons à la longue série de ceux qui, vers la fin ont vu leurs forces diminuer et qu'un beau jour on a simplement mis de côté pour leur faire prendre le chemin de l'asile.

Nous les arrachons à tout ce qu'ils aiment encore à leur ville ou à leur village au petit coin de terre qui était leur patrie à leurs dernières affections à leur compagne même. Impitoyablement, quelles que soient les causes de leur pauvreté, comme pour les punir d'être devenus pauvres, nous les envoyons là bas dans ces tristes asiles. Ne nous étonnons pas que beaucoup parmi eux n'aspirent qu'à leur fin et que plusieurs portent atteinte à leurs jours!

Jadis la condition des vieillards était plus favorable. On vivait davantage sur la terre patrimoniale et de cette terre la vie de famille était plus en honneur. Aujourd'hui, notre civilisation compliquée et raffinée nous éloigne du foyer. Les villes nous attirent c'est la course à l'argent, aux plaisirs et l'amour saltère et dégénère. Les fils, les filles vont gagner ailleurs leur vie, les familles se disloquent, et les vieillards sont négligés ou abandonnés.

Jadis quand les premiers asiles ont été construits ils suffisaient peut-être mais des besoins nouveaux sont

nés de nos nouvelles conditions de vie Dans maints domaines nous avons pare aux exigences nouvelles pour l'assistance de nos vieillards nous sommes restés en arrière Les Chinois comme on sait ont un culte pour leurs ancêtres les Juifs mettant en pratique mieux que les chrétiens eux mêmes le commandement Tu honoreras ton père et ta mère leur vouent une sollicitude presque sacrée des peuples moins civilisés que nous même des peuples sauvages honorent et vénèrent leurs vieillards. Nous, nous délaissions les nôtres c'est de eux que nous nous occupons le moins, c'est pour eux que nous faisons le moins nous n'avons guère pour eux que de l'indifférence

Cet état de choses crie à l'ingratitude à la honte, et appelle des réformes

Dira-t-on que les lacunes signalées sont imputables à l'Etat ou à nos lois? Dira-t-on que s'il y a quelque chose à faire dans ce domaine c'est à l'Etat de prendre les devants? — A cela nous répondrons que dans une démocratie l'Etat c'est le peuple lui-même que la manière de voir et de juger de l'Etat dépend de la manière de voir et de juger du peuple C'est le peuple qui doit d'abord être éclairé sur la situation faite à nos vieillards, c'est à lui tout d'abord de comprendre la nécessité et l'urgence des réformes Ainsi sont nées la plupart de nos œuvres sociales sans l'initiative privée les pauvres malgré les progrès de la science mourraient privés de soins ou abandonnés dans des bouges infames

Les chiffres correspondent à l'année 1910 Depuis lors quelques asiles de vieillards ont été inaugurés notamment dans le canton de Vaud Valais et Zurich mais dans la plupart des autres rien de nouveau n'a été fait Et si l'on tient compte de l'augmentation de la population jusqu'en 1917 ainsi que de l'indigence plus grande résultant de la guerre la situation d'une façon générale est demeurée à peu près stationnaire

**Tableau approximatif
de la situation de la vieillesse indigente en Suisse et
dans les différents cantons**

Ca t	V il ds se dng t (h mm t f mmes) d 65 ns t pl	D les asl d viell d	P é d l d asles d ill d	
			N mbr	%
Bâle	1640	700	940	57
G	1250	270	960	78
S h ffh ns	560	130	430	79
N hât l	1340	280	1110	82
S l	1200	160	1040	86
Z h	4760	880	4180	87
Gl	520	60	460	88
Z g	280	30	250	89
Lh g	1520	160	1360	89
L	2060	200	1860	90
B	6960	710	6250	90
F b g	1650	90	1 60	94
V d	3440	160	3280	95
T	2070	70	2000	97
A g	2960	70	2890	98
St G ll	3110	70	3040	98
V l	1560	10	1550	99
U	250	—	250	100
U t w ld	450	—	450	100
S hwyt	710	—	710	100
App ll	960	—	960	100
G	1480	—	1480	100
E S	40710	3750	36960	91

R m q

Les d d m l d q t mb p -c t
les llard p é d l es ur d asles l pl g
f t t p é t t l tég t
L ll ds f t p t d famll p
h p t l é l h g d mm d d famll à
l tr t parf b maus parf t mal
h p t l é d l m d p comm nal so t
t les p d l mm d t t d
dâg
q ç t à d m l des gé é l m t ff t
q t feu l

Une grande tâche s'impose

A l'evidence des chiffres et des faits, et en attendant une collaboration effective de l'Etat, nul ne peut contredire qu'une grande tâche pour notre pays s'impose

Il faudrait créer des asiles de vieillards pour les cantons pauvres qui en manquent un ou deux asiles intercantonaux ou plusieurs petits asiles de district où les vieillards retrouveraient un peu de leur ambiance locale

Il faudrait subventionner les fonds qui attendent soit pour la création d'asiles depuis longtemps projetés soit pour l'agrandissement d'autres asiles, ou pour l'amélioration de leurs installations

Il faudrait entre autres subventionner les fonds destinés à la création d'asiles pour vieillards aveugles. Tant que la Suisse ne possèdera pas un de ces établissements les souffrances parmi cette classe de vieillards seront infinies

Nous sommes devant une tâche impérieuse et urgente commandée par la dureté même des temps actuels. les besoins plus pressants les privations plus grandes.

Attendrions nous encore des années pour agir?

Citoyens d'un pays qu'on dit privilégié aurions nous donc érigé des théâtres des musées des édifices publics somptueux? Dépenserions nous donc chaque année encore des sommes énormes pour l'entretien de ces édifices qui servent à notre réjouissance, à notre bien être alors que nos vieillards, nos patriarches languissent dans de sombres asiles?

Hatons le jour où nous pourrons leur donner dans des chambres ensoleillées une place pour reposer leur tête et aussi le pain dont ils manquent et non seulement la nourriture du corps, mais une nourriture pour leur cœur leur âme plus de soins, plus de reconfort contre les infirmités et les défaillances de l'âge un peu de lumière pour le soir de leur vie

Hatons le jour où nous ferons disparaître dans les maisons de pauvres et les asiles, les promiscuités intolérables et le pelemêle où nos asiles seront des asiles véritables non des casernes et où notre sollicitude pour nos vieillards, dans la Suisse entière sera digne de nos institutions et de notre patrie

A l'oeuvre pour nos vieillards!

Un comité provisoire s'est constitué pour entreprendre la tâche qui vient d'être exposée. Président Mr le Dr von Schulthess, président de la Société suisse d'utilité publique autres membres Mr le professeur Paul Seppel Mr le pasteur A Wild directeur de l'Office central suisse pour les questions d'utilité publique Mr le curé Dr Kistler Mr Altherr directeur de l'Office central suisse pour le bien des aveugles, Mr Weiss inspecteur de l'assistance publique etc

Sous la dénomination Pour nos Vieillards Oeuvre nationale en faveur de la vieillesse indigente cette oeuvre a inscrit ces deux grands buts en tête de son programme

- 1 Eveiller dans notre pays l'amour et la sollicitude pour les vieillards (hommes et femmes)
- 2 Récolter les fonds nécessaires pour les secourir et améliorer leur sort

Les fonds serviront à parer aux besoins les plus urgents et seront repartis avec l'approbation de la Société suisse d'utilité publique

Il adresse un appel au peuple suisse tout entier à la presse et aux autorités, aux sociétés d'utilité publique et philanthropiques, aux ecclésiastiques et aux professeurs aux institutrices aux instituteurs les invitant instamment à collaborer à cette oeuvre

En vue d'une souscription au moyen de listes et qui sera annoncée plus tard le Bureau central provisoire

Pour nos Vieillards à Winterthour demande de toutes les localités suisses même des plus petits villages des adresses de personnes connues et qualifiées pour recueillir les dons. En outre il recevra dès maintenant aussi avec reconnaissance les montants qu'on voudra bien lui adresser au compte de chèque VIII b 471

Pour les pauvres et les malheureux
 nous sommes appelés à mettre en oeuvre
 tous les moyens que la religion la
 qualité de citoyen et notre force in-
 dividuelle placent en nos mains

Pestalozzi

S T A T U T S

de la fondation

P O U R N O S V I E I L L A R D S

(Fondée à Winterthour le 23 octobre 1917)

DENOMINATION "Pour nos Vieillards oeuvre nationale en faveur de la
 vieillesse indigente"

BUTS La fondation en s'inspirant de l'ideal chretien poursuit deux
 buts

- 1) Eveiller dans notre pays la sympathie et la sollicitude
 pour les vieillards pauvres des deux sexes sans distinc-
 tion de confession
- 2) Recolter les fonds necessaires pour les secourir et amel-
 iorer leur sort

SIÈGE: ~~à Winterthour au moins provisoirement~~

ORGANISATION ET DIRECTION La fondation est constituee en un Comite
 de direction provisoire jusqu'au 30 juin 1918 Le Comite sera
 ensuite renouvele ~~Les membres sont rééligibles~~
 Toute demission doit être donnée par écrit au president pour
 la fin de l'exercice en cours et deux mois à l'avance

Pour chaque exercice annuel la fondation nomme son bureau
 dont elle etablit les competences soit son president, ~~son vice-~~
 president, son secretaire et son caissier *son vice-*

La fondation se reunit sur convocation du president et le
 bureau sur convocation du secretaire

Les decisions de la fondation et du bureau sont prises à la
 majorite des membres présents

Vis-à-vis des tiers, la fondation est valablement représentée par la signature collective du président ou du vice président et celle du secrétaire. ~~Par leur signature, les membres ne sont pas personnellement engagés.~~ ou du caissier

FINANCES La fondation disposera des fonds

- 2 X) Pour couvrir ses dépenses et pour ses réserves,
1 2) pour ^{secourir} assister les vieillards dans le pays ^{et améliorer leur sort} La répartition se fera avec l'approbation de la Société suisse d'Utilité publique qui pourra faire des propositions

La gestion et les comptes de la fondation seront soumis chaque année à l'examen d'une commission de contrôle composée de trois membres dont un n'est pas immédiatement rééligible *después par la commission centrale de la Société suisse d'utilité publique, et*

MODIFICATION AUX STATUTS *concernant l'organisation interne de la fondation,* Toute modification aux statuts doit être proposée au président avant le 1er mai. Le président la fait alors figurer à l'ordre du jour de l'assemblée annuelle. Une modification aux statuts ne peut être adoptée qu'avec la majorité des deux tiers des membres présents à la dite assemblée

DISPOSITIONS FINALES La fondation sera inscrite en temps opportun au registre du commerce

Les présents statuts sont adoptés par le Comité de direction provisoire réuni à Winterthour le 23 octobre 1917
Ils entrent en vigueur immédiatement

Le Président

Le Secrétaire

M. Champ

P O U R N O S V I E I L L A R D S

Annexe au procès-verbal de la séance de fondation du 23 octobre 1917

(Paroles de M Champod)

But de l'oeuvre et sa portée

"Notre oeuvre exigera un travail préparatoire de longue haleine: un travail de documentation entre autres, pour connaître exactement la situation des vieillards pauvres dans les différents cantons et dans les asiles

Nous devons aussi entretenir un intérêt constant pour les vieillards pauvres, et cela dans tout le pays, dans tous les lieux et par tous les moyens possibles, par des articles dans les journaux, par des conférences populaires, par des visites dans le but de trouver des collaborateurs, car l'influence personnelle est nécessaire

Et notre oeuvre ne se confinera pas dans la recherche des fonds pour les secours matériels, mais elle visera aussi à l'éveil de l'amour du sentiment de sollicitude et de responsabilité que nous devons aux vieillards

En faisant appel à la solidarité nationale pour secourir nos vieillards, nous renforcerons la conception du patriotisme dans un sens plus large et plus généreux, en faisant appel à la religion, nous montrerons que celle-ci est avant tout dans la pratique de la charité, en faisant appel à la jeunesse, nous contribuerons à maintenir son idéal et aurons sur elle une influence éducatrice. Par une action bien comprise, nous pourrions éveiller une foule d'aspirations et de forces stériles et latentes

Notre oeuvre aura ainsi une portée élevée et lointaine. Nos tons dans ces voies ce sera le moyen le plus sûr d'atteindre notre but véritable, de préparer les réformes, de hâter leur réalisation